



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 19.10.2010 L'an deux mille dix et le vingt cinq octobre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BORIES, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mme GALINIER, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Melle PORTAL, Mr DELBES, Mmes ESPIÉ, Mr LE ROCH.

Absents : Mrs KOWALCZYK, RASKOPF, Mmes CHAILLET, RAHOU, THUEL (excusée).

N° 10/108 **Secrétaire** : Mme BERTRAND.

Objet de la délibération *Rapporteur : Madame Bertrand*

**REVERSEMENT
SUBVENTION
A.C.S.E. DANS LE
CADRE DU
CONTRAT URBAIN
DE COHESION
SOCIALE**

Dans le cadre de l'avenant 2010 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.), l'Etat va verser à la commune une somme de 16 300 €. Sur ces 16 300 €, 9 378 € doivent être répartis entre toutes les associations qui œuvrent dans le cadre du Contrat Educatif Local. La répartition proposée est la suivante :

<u>Lo Capial :</u>		
• Le Fun en canoë		1 500
<u>Collège F.S.E. :</u>		
• Initiation flamenco		600
• Initiation théâtre		800
• Initiation danse des rues		400
• Initiation arts du cirque		<u>900</u>
Sous total		2 700
O.M.E.P.S. - Ecole d'initiative multe sports		300
<u>Les Francas :</u>		
• Passeports loisirs		2 310
• Accueil de loisirs grandes vacances		<u>1 568</u>
		3 878
Musée du Saut du Tarn Syndicat Mixte du SDT		1 000

Adopté à l'unanimité

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de répartir l'aide du C.U.C.S. entre les diverses associations porteuses de projets, comme indiqué ci-dessus.

DIT que les crédits sont suffisants aux articles 6574 et 65737, fonction 422 du budget principal 2010.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 10 mars 2011
Jacques LASSERRE
Maire,